

Procès-verbal du Conseil Municipal Commune de LA CHAPELLE-AU-RIBOUL Séance du 04 Novembre 2024

Convoqué le 29 octobre 2024

Affiché le 29 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le quatre novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la Commune, sous la Présidence de M. Jérôme HARAULT, le Maire.

Étaient présents : COLLIN Jean Louis, DASSE Michelle, HARAULT Jérôme, HUBERT Caty, GRIHARD Françoise, BESLAND Mathilde, NEDJAAÏ Odile, PLUMAIL Thérèse, LOUPIL Elodie, GOUPIL Romain, CAHU Olivier, HEDIN Olivier

Étaient excusées : LOUYER Marie-Laure, JARDIN Elise

Était absent : CHAUVET Laurent

Secrétaire de séance : Elodie LOUPIL

1. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 08 Octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Adjonction à l'ordre du jour n° 1

Délibération vente de parcelle au lotissement de la résidence de la Source 3 :

Monsieur le Maire propose de vendre la parcelle cadastrée B 1115 située 9 voie des Roseaux au lotissement de la résidence Source 3. Cette parcelle est d'une superficie de 742 m².

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de vendre la parcelle B 1115 au prix de 15 euros H.T. le m², charge Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à cette vente.

3. **Délibération Classe de mer**

Monsieur le Maire informe les élus que la directrice de l'école primaire sollicite une subvention pour les élèves qui participent au voyage scolaire organisé en Bretagne qui a eu lieu du 07 au 11 octobre 2024. Le montant de cette subvention est de 1 000 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de verser la somme de 1 000 euros pour le financement du voyage scolaire.

4- **Délibération rémunération « Chantier Argent de Poche »**

En octobre dernier, lors de leur participation aux « Chantiers Argent de Poche » les jeunes ont effectué des heures complémentaires. Monsieur le Maire propose de les rémunérer à hauteur de 5 euros par heure.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de rémunérer les heures complémentaires effectuées par les jeunes participants aux « Chantier Argent de Poche ». Et charge Monsieur le Maire d'engendrer cette dépense.

5 – Transfert de compétence eau et assainissement

Monsieur le Maire informe les élus que l'étude concernant le transfert de compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026 suit son cours. Nous devons nous prononcer sur différents scénarios. La décision sera prise au conseil municipal de décembre après un travail lors d'une réunion courant novembre.

6- Travaux en cours

⇒ Chemin pédestre : Au niveau du chemin pédestre de la Censeraie, les travaux sont terminés.

⇒ Parc de la Mairie : Le terrassement d'une scène sera effectué d'ici la fin novembre. De plus, il va être installé un boîtier électrique amovible ainsi qu'une borne électrique.

⇒ Cour de la garderie : Prévision de faire de la peinture au sol ainsi que l'achat d'une cabane et d'un baby-foot.

⇒ Visibilité du multiservice : Une réflexion est menée pour promouvoir le multiservice.

⇒ Audit énergétique de l'ancien restaurant :

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de faire pratiquer un AUDIT énergétique dans l'ancien restaurant. La commune doit fournir cet AUDIT pour déposer une demande de subvention « Fonds Vert ».

⇒ Station de traitement de l'eau

Monsieur le Maire signale qu'une légère fuite a été décelée au niveau des bassins. Possibilité de faire réaliser des réparations pour étanchéifier les bassins.

⇒ Éclairage public

Les ampoules des lampadaires de la rue de la Tarotière et de la résidence de la Source vont être changées par des LED afin de diminuer les dépenses énergétiques.

7- Commissions et syndicats

⇒ Bibliothèque : Une réunion s'est tenue le 29 octobre dernier avec les bénévoles pour la préparation du planning des permanences.

D'autre part, l'équipe de « Lire et faire lire » est à la recherche de bénévoles.

⇒ Protection de la ressource en eau : Loi de 2022 applicable en 2024, les communes peuvent préempter pour des terrains situés dans le périmètre des captages.

⇒ SCOT : Une réunion s'est tenue en octobre concernant la révision du SCOT qui a lieu tous les six ans.

⇒ SYBAMA : Une visite est prévue avec les élèves des écoles pour étudier les mares. Le SYBAMA recense les mares à proximité des bourgs.

8 -Questions diverses

- Désignation d'un élu référent auprès des agents : Après débat, les élus décident que les agents pourront s'adresser à l'élu de leur choix, s'ils en ressentent le besoin.

Prochain conseil municipal :

→ Lundi 02 décembre à 18h30